Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Procès-verbal de la session régulière de l'assemblée du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue lundi le 5 octobre 2020, à 19h30, à huis clos à l'hôtel de ville, 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Nathalie Bonneville
Micheline Lebel
Mikaëlle Rolland

MM. Yvan Bessette
Guy Chamberland
Frédéric Bélisle

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, Fredy Serreyn, est présent.
La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marijke Wynants, est présente.

2020-10-001 **Ouverture de l'assemblée régulière**

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, et appuyé par M. Guy Chamberland :

L'ouverture de l'assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-002 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Yvan Bessette, et appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le point varia **ouvert.**

Adoptée à l'unanimité

2020-10-003 **Rapport de l'inspecteur pour le mois de septembre 2020**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du rapport de l'inspecteur du mois de septembre 2020.

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, et appuyé par M. Frédéric Bélisle :

D'adopter le rapport des permis émis du mois de septembre 2020, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-004 **Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 septembre 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 septembre dernier a été remise à chaque membre du conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, et appuyé par M. Yvan Bessette :

D'adopter le procès-verbal du 14 septembre 2020 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-005 **Décision concernant la demande de dérogation DM-2020-12, 1442, rang du Bord-de-l'Eau (lot 4 564 883)**

CONSIDÉRANT que le propriétaire désire agrandir la maison existante avec l'ajout d'une section d'une largeur de 7,19 mètres, qui se trouverait au minimum à 1,18 mètre de la ligne de propriété latérale, empiétant d'au plus 0,82 mètre dans la marge latérale de 2 mètres prévue dans la zone RCZ-5 où se trouve la propriété en question.

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation concerne l'empiètement maximal de 0,82 mètre par l'agrandissement dans la marge latérale sud;

CONSIDÉRANT que le voisin immédiat, propriétaire du 1448, rang du Bord-de-l' Eau, a envoyé une lettre d'appui au projet;

CONSIDÉRANT que le terrain est marqué par la présence de zones inondables et une forme étroite, et qu'en conséquence, les possibilités d'agrandissement sont limitées;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU sont favorables à la demande de dérogation mineure.

Il est proposé par M. Guy Chamberland, et appuyé par Mme Mikaëlle Rolland :

D'adopter la demande de dérogation mineure telle qu'elle a été présentée.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-006 **Adoption projet de règlement 401-21 (version 3)**

CONSIDÉRANT que des modifications au règlement original ont été apportés;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle version (3) a été rédigée suite aux commentaires du conseil et du CCU;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, et appuyé par Mme Mikaëlle Rolland :

D'adopter la version 3 du projet du règlement.

De procéder à son affichage public ainsi que sa transmission à la MRC pour certificat de conformité.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-007 **Dossier CPTAQ acquisition d'un terrain adjacent au Quai Ryan**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-11-006, transmise à la commission en appui à la demande d'autorisation pour le lotissement, acquisition et utilisation à des fins autres que l'agriculture ;

CONSIDÉRANT que des précisions ont été demandées par la CPTAQ sur l'emplacement visé et les lots avoisinants, selon la correspondance reçue du 22 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est déjà propriétaire des lots 4 566 883 et 4 564 806 ainsi que de la structure du Quai Ryan sur la Rivière Richelieu ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire acquérir les lots 6 348 163 et 6 348 164 qui sont directement adjacents afin d'obtenir les espaces suffisants pour son projet de développement touristique.

CONSIDÉRANT que l'emplacement de cet espace est la seule possibilité raisonnable pour les fins du projet, destiné à l'accessibilité du plan d'eau ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne dispose par ailleurs, d'aucun autre espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la Municipalité et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande ;

CONSIDÉRANT que l'autorisation recherché n'aura probablement que des conséquences minimes sur les activités agricoles existantes, sur son développement ultérieur ou de restrictions sur les possibilités d'utilisation des lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT que les lots visés possèdent un potentiel agricole extrêmement restreint, mais que le développement économique et touristique du site représente un potentiel majeur pour l'ensemble région;

CONSIDÉRANT Le site sera une escale pour un projet intermunicipal récréotouristique et environnemental pour la mise-en-valeur des attraits de la rivière Richelieu ;

Il est proposé par M. Yvan Bessette, et appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

De transmettre la présente résolution à la C.P.T.A.Q. concernant le dossier 429137, apportant des précisions sur les critères prévus à l'art.62 L.P.T.A.Q. ;

Adoptée à l'unanimité

2020-10-008 **Attestation de la fin des travaux, programme PIRRL et RRL du MTQ (phase 2 et phase 3)**

CONSIDÉRANT que la municipalité a prononcé la réception définitive des travaux;

CONSIDÉRANT la libération de retenue de garantie des projets;

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, et appuyé par M. Guy Chamberland :

D'attester de la réalisation de l'ensemble des travaux.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Fredy Serreyn, à procéder à la reddition de compte concernant le programme PIRRL et RRL du MTQ (phase 2 et 3).

Adoptée à l'unanimité

2020-10-008.1 **Programme TECQ résolution d'approbation de la programmation finale**

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée

dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Yvan Bessette :

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28$ par habitant par année, soit un total de 140$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-009 **Acquisition d'un camion « pick-up » avec benne**

CONSIDÉRANT que des vérifications sur la nécessité d'acquérir un nouveau véhicule devront être faites.

Le conseil propose :

De reporter le point à la prochaine assemblée du 2 novembre 2020 afin de procéder à l'étude de différentes options.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-010 **Coupe d'arbres et émondage de branches; empiètement dans les emprises de rues**

CONSIDÉRANT que les travaux d'élagage des branches empiétant à l'intérieur des emprises de rue et restreignant la circulation étaient donnés à contrat à un entrepreneur possédant de la machinerie spécialisée,

CONSIDÉRANT que les directives et la surveillance de l'entrepreneur devaient être supervisés par nos employés, ainsi que le ramassage des branches et le déchiquetage avec l'équipement appartenant à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que ces travaux peuvent êtres effectués par les employés municipaux de la voirie, puisque nous avons les ressources disponibles et que ce type de travaux peut être effectué en période hivernale, où les employés des travaux publics sont moins sollicités ;

Il est proposé par M. Yvan Bessette, et appuyé par Mme Micheline Lebel :

D'autoriser les employés municipaux à procéder aux travaux d'émondage et de coupe d'arbres le long des routes et terrains de la Municipalité ;

D'autoriser l'achat d'équipement nécessaire.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-011 **Télétravail**

CONSIDÉRANT le besoin d'implanter un système de télétravail afin d'assurer le maintien des services aux citoyens;

CONSIDÉRANT l'étude de comparaison des logiciels Teamviewer, Anydesk ou un compte Microsoft Office 365.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, et appuyé par Mme Micheline Lebel :

D'autoriser l'achat d'un logiciel permettant le travail à distance pour les employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-012 **CRSQV « Projet Radar »**

CONSIDÉRANT la demande du CRSQV de diffuser l'information sur le « Projet radar ».

Il est proposé par M. Guy Chamberland, et appuyé par M. Frédéric Bélisle :

D'autoriser la diffusion de l'information du projet Radar par l'infolettre de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-013 **Licence pour chien 2021**

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucune augmentation des frais d'enregistrement des chiens depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT les coûts afférents à la gestion animalière par la voirie;

CONSIDÉRANT que le règlement provincial oblige l'enregistrement des animaux domestiques (chiens) et prévoit une amende de 350 $ en cas d'infraction;

Il est proposé par M. Yvan Bessette, et appuyé par M. Guy Chamberland :

D'adopter un tarif de 15 $ pour l'enregistrement d'un chien, comprenant la médaille et un remplacement gratuit si requis.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-014 **Appareil photo pour l'inspecteur**

CONSIDÉRANT l'utilisation nécessaire d'un appareil photo numérique dans l'exercice de ses fonctions.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, et appuyé par Mme Micheline Lebel :

D'autoriser l'achat d'une caméra numérique.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-015 **Adoption de la politique de prévention du harcèlement en milieu de travail et du traitement des plaintes**

CONSIDÉRANT que selon La *Loi sur les normes du travail*, il est obligatoire pour l'employeur, depuis le 12 juin 2018, d'adopter et rendre accessible pour ses personnes salariées une politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de traitement des plaintes;

CONSIDÉRANT qu'une copie de la politique a été remise à chaque membre du conseil avant l'assemblée, ce qui dispense la lecture.

Il est proposé par M. Guy Chamberland, et appuyé par M. Frédéric Bélisle :

D'adopter la politique de prévention du harcèlement en milieu de travail et du traitement des plaintes, telle qu'elle a été présentée.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-016 **Dépenses du mois de septembre 2020 à être autorisées**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de septembre 2020 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance.

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, et appuyé par M. Guy Chamberland :

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois de septembre 2020 et ce, tels que présentés dans le rapport mensuel.

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-017 **Correspondances**

2020-10-017.1 **Demande de don par le Sanctuaire Sainte-Anne-de-Sabrevois**

CONSIDÉRANT que dû à la situation actuelle (Covid-19), les activités régulières du Sanctuaire de Sainte-Anne-de-Sabrevois sont moindres, par conséquent les frais réduits;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, et appuyé par M. Frédéric Bélisle :

De reporter l'étude de l'octroi d'un don au Sanctuaire de Sainte-Anne-de-Sabrevois à l'an prochain.

2020-10-017.2 **Demande de don par la Fabrique de Sainte-Anne-de-Sabrevois**

CONSIDÉRANT que l'activité de financement annuelle du souper-spaghetti ne pourra pas avoir lieu (due à la Covid-19);

CONSIDÉRANT que la Fabrique a des dépenses pour l'entretien des bâtiments, du chauffage, de l'entretien du cimetière, etc.

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, et appuyé par M. Frédéric Bélisle :

D'octroyer un montant de 500 $ à la Fabrique de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

2020-10-018 **Varia**

2020-10-018.1 **Formations à prévoir pour les employés municipaux de la voirie**

CONSIDÉRANT l'obligation pour les employés de voirie de suivre certaines formations nécessaires à l'exécution de leur travail.

Le conseil propose :

De procéder à la formation des employés concernés pour le travail en espaces clos et l'émondage.

2020-10-018.2 **Dossier remblai : enlèvement de la terre et remise en état.**

Le conseil ayant discuté du dossier de remblai en zone inondable pour le terrain situé au 396, rue Ménard, les membres du conseil désirent obtenir des informations supplémentaires avant de prendre une décision finale.

2020-10-018.3 **Soumission pour le panneau-radar**

CONSIDÉRANT les excès de vitesse sur le rang du Bord-de-l'Eau;

CONSIDÉRANT que la sécurité des piétons est compromise malgré la signalisation déjà présente.

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, et appuyé par M. Frédéric Bélisle :

D'autoriser l'achat du panneau-radar au montant de 3 245 $ + tx.

2020-10-019 **Période de question**

2020-10-020 **Fermeture de l'assemblée-**

Il est proposé par M. Guy Chamberland, et appuyé par Mme Micheline Lebel :

La fermeture de l'assemblée à 20h45.

Adoptée à l'unanimité

M. Jacques Lavallée
Maire

M. Fredy Serreyn
Secrétaire-Trésorier